



MINISTRE DES FINANCES

COFED

CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL
DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT



REPONSES AUX DEMANDES DE CLARIFICATIONS

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT RUZIZI I À BUKAVU

Référence de publication : EuropeAid/130246/D/SUP/CD

CONVENTION DE FINANCEMENT : 9 ACP ZR 17 - 9 ACP RCE 016

« RÉHABILITATION ET RÉINTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE APRÈS LA GUERRE DANS LES RÉGIONS DE L'EST DE LA R.D.C (LRRD) », PROGRAMME EST-CONGO 9ÈME FED - PEC ».

Questions :

Subsidièrement à notre visite obligatoire du 29 septembre 2010, nous avons l'honneur de relever quelques points que **nous aurions constaté comme oubliés dans le métré des quantités**, nous citons :

1. Les déblais dans l'alignement du pont,
2. Les tôles ondulées sous le tablier,
3. La démolition du pont,
4. Du béton bitumineux sur le tablier.

Réponses :

1 et 4 Tous les travaux routiers proprement dits (terrassements, chaussées et revêtement bitumineux des rampes d'accès au pont et la couche de roulement bitumineuse sur le tablier du pont) sont compris dans le dossier d'appel d'offres des infrastructures transfrontalières de la CEPGL, qui sera lancé dans les prochains jours.

2 Les « tôles ondulées sous le tablier » sont comprises dans le poids de la charpente métallique.

3 Le pont métallique existant est la propriété de l'Office des Routes de Bukavu qui le récupérera à ses soins à la fin des travaux de construction du nouveau pont (le pont existant et le nouveau pont ne sont pas positionnés sur le même alignement).

Kinshasa, le 25 octobre 2010

Alexis THAMBWE MWAMBA

Coordonnateur